

## LA CRISE FINANCIERE DES NATIONS UNIES

L'année civile 1986 a marqué la pire crise financière de toute l'histoire des Nations Unies. Le fait qu'un certain nombre d'États membres, dont les États-Unis, (leur quote-part est de 25 % du budget) n'avaient pas versé la totalité de leurs contributions a constitué pour les Nations Unies un problème immédiat. Mais la crise financière était également due à une croissance excessive des dépenses des programmes, les augmentations des coûts dépassant la capacité collective de payer des États membres. Une forme de crise financière était inévitable à la longue, vu l'écart entre les ressources disponibles et les nouvelles exigences des programmes.

Le programme des droits de l'homme des Nations Unies est d'envergure relativement faible: il représente environ 0,7 % du budget total de l'Organisation. Mais ce chiffre est légèrement trompeur, car un certain nombre de dépenses de fonctionnement, comme les services de conférences des divers comités et commissions des Nations Unies, sont imputés sur les budgets d'autres divisions du système. Néanmoins, en raison de la crise financière, les responsables du programme des droits de l'homme, si modeste que fût celui-ci, ont été priés d'absorber leur part des réductions de programmes, le Secrétaire général ayant effectué une coupe de 10 % dans le budget total de l'Organisation. Beaucoup de ces réductions s'appliquaient dans le domaine des services contractuels, de l'aide à temps partiel, des services de conférences, des dépenses de voyage et autres articles de dépense discrétionnaires. Fait d'une importance particulière, il a été décidé qu'il n'y aurait pas, en 1986, de session de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, ni de son Groupe de travail sur les populations indigènes. Le Comité des droits de l'homme a vu ses sessions annuelles réduites à 2 au lieu de 3. Pour des raisons quelque peu différentes, aucune session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale n'a eu lieu en 1986. Sur la recommandation du Secrétaire général, les comptes rendus analytiques ont été éliminés pour de nombreuses réunions d'organismes des Nations Unies, dont la Commission et la Sous-commission des droits de l'homme.

Par une décision qui a soulevé beaucoup de controverse, le Secrétariat a imposé des limites strictes concernant les rapports présentés par les rapporteurs spéciaux. Plusieurs rapports ont été sévèrement élagués;